

## COMMUNIQUÉ D'INFORMATION DU MAIRE DE MIRAMAS

Jeudi 20 août 2020

Vendredi 14 août, le département des Bouches du Rhône était classé en « **zone active du virus Covid-19** ». Compte tenu de cette évolution, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas, poursuit les mesures de protection de la population pour lesquelles la ville a reçu la certification « Vérification Mesures Sanitaires Covid-19 », seule ville de France labellisée AFNOR sur les 140 critères.

### > Port du masque

Selon l'arrêté préfectoral (joint à ce communiqué), le port du masque est **obligatoire** :

- sur les marchés hebdomadaires des jeudis et samedis ;
- dans tous les endroits clos et chez les commerçants ;
- dans les transports en commun et en station d'attente (abris bus, gare) ;
- aux abords et dans le village de marques ;
- dans tous les services publics.

Si sur notre commune, le port du masque n'est pas imposé dans les espaces publics extérieurs, il est néanmoins **fortement conseillé** dès lors qu'il y a croisement des flux et difficulté de respect des distances.

*Les contrevenants à l'obligation du port du masque s'exposeront à une amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe d'un montant de 135 euros et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende de 5ème classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.*

### > Services publics

Pour la protection des agents municipaux et des citoyens, l'ensemble des accueils sont sécurisés selon un protocole strict audité et certifié AFNOR : séparation des flux d'entrée et de sortie, port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique, plexiglas, nettoyage et désinfection quotidienne des surfaces et lieux de fréquentation, signalétique et information, tests de dépistage des agents volontaires, protocole spécifique à chaque service, dotation de matériel de protection (gel, masques, visières, gants, lingettes, combinaisons, produits sanitaires...).

Services ouverts de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, renseignements au 08000 13140.

### > Espace Ambroise Croizat

Par mesure de prévention pour la santé de nos aînés, l'espace Ambroise Croizat (restauration et animations) **restera fermé jusqu'à nouvel ordre**.

L'accueil administratif sera ouvert dès le lundi 7 septembre (8h-12h, 13h30-17h, 4 avenue du Maréchal Juin).

=>Pour les personnes âgées qui souhaiteraient bénéficier du service de portage des repas à domicile, se renseigner auprès du Centre communal d'action sociale au 08000 13 140 ou CCAS, bd Jacques Minet (8h30-12h et 13h30-17h).

=>Distribution de bons d'achat : en raison de la crise sanitaire et pour soutenir l'économie locale, la municipalité a fait le choix d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20€ aux seniors, en lieu et place du colis. Les adhérents de 2019 seront **automatiquement réinscrits (aucune démarche à faire)**.

Pour les nouveaux inscrits : inscriptions à Croizat du lundi 7 septembre au vendredi 30 octobre, de 9h à 11h30, sur présentation d'un justificatif de retraite et de domicile.

Pour éviter les flux, le retrait des bons d'achat se fera de façon nominative et par ordre alphabétique (port du masque obligatoire) :

-Du lundi 7 au vendredi 11 décembre, matin : ABCD

-Du lundi 7 au vendredi 11 décembre, après-midi : EFGH

-Du lundi 14 au vendredi 18 décembre, matin : IJKLMN

-Du lundi 14 au vendredi 18 décembre, après-midi : OPQRSTUVWXYZ

### > Rentrée scolaire 2020

Selon le protocole de l'Éducation nationale de juillet 2020, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas, a anticipé les mesures d'hygiène et sanitaires pour un accueil sécurisé des Miramasséens lors de la reprise scolaire du 1<sup>er</sup> septembre. Ce protocole pourra évoluer en fonction des annonces gouvernementales de la semaine prochaine.

- Nettoyage et désinfection approfondis des locaux avant à l'ouverture des établissements, dès le 24 août, avec des produits validés par Afnor ;
- nettoyage régulier, durant toute la journée, des poignées de portes, sanitaires et autres ;
- à l'entrée de l'école, prise de température. Les enfants dont la température serait supérieure à 38°C devront repartir auprès de la famille et les personnels ne seront pas acceptés sur le lieu de travail ;
- maintien du sens de circulation à l'entrée des écoles, avec barrières et flèches au sol ;
- maintien de la distance d'un mètre entre chaque élève dans les salles de classe ;
- les récréations s'effectueront par classes et/ou en décalé ;
- aucun adulte ne sera autorisé dans l'enceinte des établissements (hors enseignants et agents) ;
- maintien et mise à jour des affichages des gestes barrière ;
- le temps des repas sera adapté au nombre de convives (plusieurs services) en assurant la sécurité des espacements des enfants (3 enfants positionnés sur une table de 6). Le pain et l'eau y seront servis individuellement. Les enfants d'une même classe mangeront ensemble ;
- présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique pour les personnels présents ;
- les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte des établissements ;
- dotation de gel hydroalcoolique, de masques et visière aux enseignants ;

- dépistage PCR (nasal), sur base de volontariat, pour les agents des écoles et enseignants ;
- masque obligatoire pour les adultes intervenants dans l'école et prise de température.

Les accueils de loisir et le périscolaire seront soumis aux mêmes règles. L'accueil de loisir de Cabasse gardera sa capacité optimale, avec également plusieurs services de restauration. Les transports, scolaires, des mercredis et des vacances sont maintenus en respectant les règles de distanciation et le port du masque obligatoire dès 11 ans.

### **Pour les événements municipaux (sous réserve de mesures gouvernementales ultérieures)**

#### **> Fête des associations et Réussites du dimanche 6 septembre**

En soutien au tissu associatif et pour favoriser les inscriptions auprès des 150 stands prévus, **maintien** de cet événement dans un format plus restreint, respectueux du protocole de sécurité, avec gel hydroalcoolique et stylos à disposition de chaque stand. Les démonstrations et initiations seront limitées (pour éviter les rassemblements). Les espaces de restauration seront maintenus, dans le respect des règles sanitaires (port du masque et distanciation).

Les **Réussites** de Miramas, qui prévoyaient de mettre à l'honneur les nombreux acteurs locaux et citoyens investis dans la gestion de crise, sont **reportées**.

#### **> Festival jeunesse Teens' day du 12 septembre**

Pour préserver la jeunesse miramasséenne et leur famille, la ville se voit navrée de devoir **annuler** ce festival, créé par les élus du Conseil municipal des jeunes, pour les jeunes. Ce rendez-vous est reporté à l'édition 2021.

#### **> Journées du patrimoine des 19 et 20 septembre**

Cet événement patrimonial, qui mettra en lumière deux sites exceptionnels extérieurs (parc de la poudrerie et Miramas-le-Vieux) et le théâtre de La Colonne, ne générant pas de rassemblement, avec des flux dilués ou maîtrisés, sera **maintenu**.

Propice à la découverte de notre territoire, la journée du 20 septembre sera l'occasion, pour Frédéric Vigouroux, maire de Miramas, d'accueillir les nouveaux Miramasséens, à 10h, sur la terrasse du Cercle de l'Avenir de Miramas-le-Vieux, toujours dans le plus strict respect du protocole sanitaire.

**Si la municipalité met tout en œuvre pour la protection de ses habitants, il appartient à chacun de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité.  
Nous comptons sur vous.**

